

Dispositif « POP 2» 2017-2018



CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE SUBVENTIONNÉ

L'équipement informatique «POP2» devra **OBLIGATOIREMENT** respecter les caractéristiques suivantes :

→ Ordinateur portable :

- Poids maximum : 2kg (avec une tolérance de + 5% maximum)
- Équipement entièrement compatible avec Ubuntu 16.04, version long terme LTS du 21 avril 2016.

→ Configuration minimale qui fera PARTIE INTÉGRANTE de l'équipement :

- Taille de l'écran : 11,6 pouces (1366x768 pixels) ;
- Disque Dur : Technologie mécanique 1 To ou Technologie flash 256 SSD ;
- Mémoire : 6 Go ;
- Pilotes de périphérique nativement en état de fonctionnement avec Ubuntu 16.04;
- WiFi:
- Ports USB: 3 (dont au moins 1port USB3). Sur les modèles 11,6", et uniquement sur ces modèles (11,6"), il est possible d'avoir seulement 2 ports USB, avec obligatoirement au moins un de ces ports en USB3;
- Prise réseau RJ45 ou adaptateur fourni :
- Webcam intégrée ;
- Sacoche;
- Souris;
- 1 clé USB 32 Go;
- 1 câble réseau RJ45 d'une longueur de 3 mètres ;
- Garantie constructeur de 3 ans sur l'ordinateur portable

La collectivité fournira un système d'exploitation spécifique pour les ordinateurs POP2 basé sur la distribution Linux Ubuntu 16.04 LTS.

<u>Tous les ordinateurs</u> devront obligatoirement en être équipés. Une image (master) de ce système sera donc mise à disposition des revendeurs.

Il est conseillé aux revendeurs <u>de vérifier l'entière compatibilité de leurs équipements</u> afin que ces derniers ne soient pas refusés dans le cadre du dispositif.